



N° 11417 \* 13  
Formulaire obligatoire  
en vertu des dispositions  
des articles 242 *sexies*  
et 242 *septies* A  
de l'annexe II au CGI

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

DECLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

CA 12 (1)  
CA 12 E (2)

5355020840 0005

Jours et heures de réception DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 12H ET 13H30 A 16H ET SUR RDV

TEL. SIE : 05 53 69 19 73 TEL. IFU : 05 53 69 19 73

Adresse du service où cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES D'AGEN

au plus tard le 3 mai 2012 (clôture au 31/12/2011) ou, (CGI, ann. II, art. 242 *septies* A), dans les trois mois de la clôture de l'exercice (clôture en cours d'année)

RUE RENE BONNAT

47921 AGEN CEDEX 9

eco pli 51 MEUSE CHAMP PIC 27.02.12 CI0960

*Enlever avant  
03/05*



5355020840 0005

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement

(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

~~M DESAGES GERARD~~

~~5 RUE DES MERLES~~

~~59229 TETECHEM~~

PUSOCQ  
47230 BARBASTE

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime
470 01 00	3 20148	50	3 99 11	0	1	50	651	ST
F R 0 6 4 5 1 8 2 7 3 5 6 0 0 0 2 8								
Numéro de TVA intracommunautaire								
N° d'identification de l'établissement (SIRET)								

29868

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
- (2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

**ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro** (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : ..... Signature : .....

Somme : .....

Date : .....

Pénalités

Téléphone : .....

N° PEC .....

Taux : 5% 9005

Case à cocher

N° d'opération .....

Taux : % 9006

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation\* :

\* (joindre l'imprimé n°3516 disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts).

Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

SI AU 1ER JANVIER 2012 VOUS DÉTENIEZ DANS VOS LOCAUX PROFESSIONNELS UN OU PLUSIEURS APPAREILS RECEPTEURS DE TÉLÉVISION, VOUS DEVEZ DÉCLARER ET PAYER LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC (ligne 56 de l'annexe 3310A, ligne 4A de la déclaration CA12/CA12E ou ligne 35 de la déclaration CA12A/CA12AE).

Au titre de 2012, le montant de la contribution à l'audiovisuel public est de 125 € en métropole (500 € pour les débits de boissons) et de 80 € dans les DOM (320 € pour les débits de boissons).

Si vous déteniez plusieurs téléviseurs au 1er janvier 2012, une fiche de calcul est à votre disposition sur le site [www.impots.gouv.fr/professionnels/vos\\_impots/contribution à l'audiovisuel public/en savoir plus/fiche de calcul](http://www.impots.gouv.fr/professionnels/vos_impots/contribution_a_l_audiovisuel_public/en_savoir_plus/fiche_de_calcul).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES HABITUEL.

*Dater et signer*

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

**I - TVA BRUTE**

OPERATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise.....	0037	4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0043
02	Exportations hors UE.....	0032			
03	Autres opérations non imposables.....	0033			
04	Livraisons intracommunautaires.....	0034	4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France.....	0029
<b>OPERATIONS IMPOSABLES</b>					
- réalisées en France métropolitaine					
05	Taux normal 19,6 %.....	0206			
06	Taux réduit 5,5 %.....	0105			
06B	Taux réduit 7 %.....	0150			
- réalisées dans les DOM					
07	Taux normal 8,5 %.....	0201			
08	Taux réduit 2,1 %.....	0100			
8B	.....				
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
09	Opérations imposables à un taux particulier.....	0950			
10	Anciens taux.....	0900			
- autres opérations					
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France.....	0030			
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0040			
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts).....	0044			
11	Cessions d'immobilisations.....	0970			
12	Livraisons à soi-même.....	0980			
13	Autres opérations imposables.....	0981			
14	Acquisitions intracommunautaires.....	0031			
dont					
15	TVA sur immobilisations [0982].....				
16	<b>TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)</b> .....				178,45
<b>AUTRE TVA DUE</b>					
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice.....	0983			
18	TVA antérieurement déduite à reverser.....	0600			
19	<b>TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)</b> .....				178,45

TVA perçue sur les loyers

3244,49      178,45

A reporter

178,45

178,45

**II - TVA DEDUCTIBLE**

AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1).....	0702	16,24
21	Déductions forfaitaires (1).....	0704	
22	<b>TOTAL (lignes 20 + 21)</b> .....		16,24
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
23	TVA déductible sur immobilisations (1).....	0703	0
<b>AUTRE TVA A DEDUIRE</b>			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé.....	0058	93
25	Omissions ou compléments de déductions.....	0059	
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire..... %		
26	<b>TOTAL DE LA TVA DEDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)</b> .....		109,24
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).....	0709	

TVA sur relas Laurent Perri charges de Copro

Crédit TVA Non demandé en remboursement en 2011

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA12)

**III - TVA INVERSE**

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		
28	TVA due : (Ligne 19 - ligne 26) ou .....	
29	CRÉDIT : (Ligne 26 - ligne 19) .....	0705

Taxe  
**69,21**

IMPUTATIONS/REGULARISATIONS			
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col 2 : Montant restant à payer	30
Acompte 1	.....	.....	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2) .....
Acompte 2	.....	.....	
Acompte 3	.....	.....	
Acompte 4	.....	.....	
	<b>Tot. 1</b> .....	<b>Tot. 2</b> .....	31
			32
			Sommes à ajouter .....

0018  
9989  
9999

RÉSULTAT NET		
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) - (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0 ou .....	
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) - (lignes 28 + 32) ≥ 0 .....	
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 - 32) .....	0020

**69,21**

**IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES**

Nature des taxes			Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE) .....	4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB) .....	4220	
38	Taxe d'abatage (CGI, art. 1609 septvicies) .....	4216	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.) .....	3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.) .....	3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies) .....	3240	
	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)		
42	- au taux de 2 % .....	4229	
43	- au taux de 10 % .....	4228	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) .....	4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies) .....	4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies) .....	4217	
47	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF) .....	4223	
4A	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies) .....	4222	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.) .....	4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.) .....	4221	
4D	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD) .....	4214	
4E	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA) .....	4201	
4F	Contribution annuelle destinée à financer le fonds de modernisation de la restauration (CGI, art. 302 bis Z) .....	4227	
4G	Taxe sur les 1 <sup>ères</sup> ventes de produits cosmétiques (CGI, art. 1600-0-P) .....	4235	
4H	Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies) .....	4230	
4I	Taxe sur les 1 <sup>ères</sup> ventes de médicaments et produits ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (CGI, art. 1600-0-N) .....	4231	
4J	Taxe sur les 1 <sup>ères</sup> ventes de dispositifs médicaux (CGI, art. 1600-0-O) .....	4232	
4K	Taxe annuelle due par les laboratoires de biologie médicale (CGI, art. 1600-0-R) .....	4233	
4L	.....		
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS .....	0019	

**V - RÉCAPITULATION**

CREDIT OU EXCEDENT		SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) .....	54	TVA (report de la ligne 33) .....
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 .....	55	Taxes assimilées
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E) .....		[(total lignes 36 à 4L) - ligne 48] .....
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes .....		
53	Taxes assimilées [ligne 48 - (total I. 36 à 4L)] .....		
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.		56	<b>TOTAL À PAYER</b> (Lignes 54 + 55) .....
58	<input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre		(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)
	<input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Décembre		

**ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55**

**BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT**

57	TVA [ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22)] .....	
----	---	--

**VI. DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est $\geq 150$ € .....	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34) .....	b	
Maximum remboursable (a + b) .....	c	
Remboursement demandé .....	d	
Crédit reportable (c - d) ou (c - d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est $< 150$ €) .....	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) : .....

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CRÉDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ .....

COCHER SELON LE CHOIX

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n°3516) .....

COCHER SELON LE CHOIX

À ....., LE .....  
SIGNATURE :

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES FINANCES PUBLIQUES SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS 

FAVORABLE	}	(1) AU REMBOURSEMENT DE LA SOMME
DÉFAVORABLE		

DE .....

OBSERVATIONS (2) : .....

CODE REJET / ADM PARTIELLE	<input type="text"/>
TYPE DE REJET	<input type="text"/>
TYPE DE CONTRÔLE	<input type="text"/>
N°ALPAGE	<input type="text"/>

À ....., LE .....

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

• Nombre de documents présentés - sur demande de l'inspecteur - pour justifier :

- les affaires d'exportation .....

- les taxes déductibles .....

• Nombre de bulletins de recoupe-ment établis .....

- (1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE .....

AU PROFIT DE .....

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION 

A ÉTÉ EXIGÉE (1).	}
N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).	

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

À ....., LE .....

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

**Décisions prises par délégation**

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature

LE COMPTABLE SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- (1) - NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUATAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES;  
- EST REDEVABLE DE LA SOMME DE .....  
AU TITRE DE .....

OBSERVATIONS (2) : .....

À ....., LE .....

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

- (1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, si votre chiffre d'affaires HT est supérieur à 230 000 €, vous devez télédéclarer (par transfert de fichier ou Internet),

télépayer votre TVA et télétransmettre la partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4).

La somme due sera prélevée automatiquement au plus tôt à la date d'échéance.

Contactez votre service ou votre correspondant « téléprocédures » (coordonnées sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)).